Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)





Bien concerné

2 1 AVENUE DU CLOCHER ESCALIER AE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT:

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date du rapport : 23/06/2020 Date de visite : 10/06/2020 Fait à : MAGNY LE HONGRE

Référence du dossier : Diffus OPH77

Référence du rapport :

91LAE0002 23/06/2020 - 03:27

Nombre de prélèvements : 2

Auteur du rapport : Mohamed HANNOU **Fonction** : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° CPDI4755

Délivré par : I.CERT

Contrat d'assurance :

AXA France

313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX



1/17

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.



SOMMAIRE

I.	PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1.	PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE	3
2.	PERIMETRE DU REPERAGE	4
II.	CONCLUSIONS	4
III.	OBJET DE LA MISSION	5
1.	DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	5
2.	PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	
IV.	DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1.	PRESTATIONS REALISEES	5
2.	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
3.	PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	
4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	6
٧.	RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	
1.	MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	8
2.	LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	8
VI.	OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	
ANN	EXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	10
ANN	EXE 2 - PV ANALYSES	11
	EXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	
	EXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	
ANN	EXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	14
ΔΝΝ	EXE 6 - PLANS / CROQUIS	16

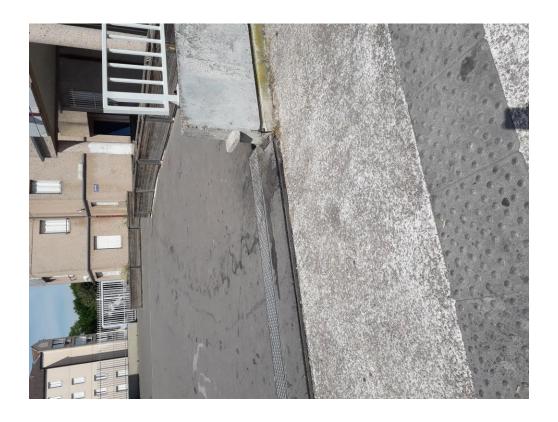


I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

	ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR	BON DE TRAVAUX	2020 13049		
HABITAT 77 - oph de seine et marne ANTENNE SIEGE SOCIAL 10 Avenue Charles Péguy Boite Postale 114 77002 MELUN CEDEX02 Tél: 01.64.14.14.77 Fax: 01.60.68.51.42 Siret: 27770001900015 Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4474 1 Provenance		SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY			
Objet	AMIANTE ERP	Téléphone 0321734144			
SERVICE OCALISATION	MAINTENANCE REHA	ÉMETTEUR VASSY ROMAIN			
ADRESSE	MAIRIE VILLE DE SAVIGNY LE TEMPLE 1 AVENUE DU CLOCHER 77176 SAVIGN' I D'EXÉCUTION 1 JOUR	Y LE TEMPLE PÉRIODE DU 05-06-2020 AU 05-	06-2020		
ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ PRIX UNITAIRE	H.T. TOTAL H.T.		
AMI46	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 11 ET	1,00 5,27	5,27		
H.T. ACTUALISE COEFFICIENT R RABAIS TOTAL H.T. T.V.A. TOTAL T.T.C.	20,00 % OGÉTAIRE CODES STRU	CTURE ET SCHÉMA: IMMOBI			
1 2131110D	RUBRIQUE INSTANCES ADA1 06 ' IMM	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE M.DE RAPPORT EQUIPEMENENT SECURITE	MONTANT T.T.C. 6,32		
	AUCUNE AFFECTATI	ON ANALYTIQUE PATRIMOINE			
			Édité le 05-06-2020		
		Le Service Émetteur Rémy ROCA Directeur de la Metrise d'Ou	vrage		





2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou	Partie d'ouvrage ou	Remarques
		composants de la	de composant à	particulières
		construction	inspecter ou à sonder	
	Selon BT			

II. **CONCLUSIONS**

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

ı	Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
	NEANT						

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse



III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

- L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre);
- 2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
- 3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
- 4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire);
- 5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
- 6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
- 7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
- 8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
- 9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11;
- 10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
RC	Cour intérieur	Concerné
RC	Escalier	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.



- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
 - Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre I. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

Pour les croquis réalisés avant le 15/02/2020

Pour les croquis réalisés avant le 15/02/2020

A
B
C
F
D
E

3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s): NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

6/17



Pièce et étage	Justification
NEANT	

Eléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Eléments à sonder ou à analyser non présents :

Eléments de la liste A, Eléments de la liste B, Plinthes carrelage

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire:

Occupation des locaux : Occupé

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	



V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation. Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

Ouvrages ou composants	Parties d'ouvrages ou de	Unité de mesure	Quantité	Poids	Poids total
de la construction	composants			(t / U)	estimé
NEANT					

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Escalier - RC	Revêtements de sols	Sol	Colles et joints de carrelage	P001	RESULTAT ANALYSE	
Escalier - RC	Revêtements de sols	Sol	Colles et joints de carrelage	P001	ZPSO	
Escalier - RC	Autres	Mur D	Peinture	P002	RESULTAT ANALYSE	
Escalier - RC	Autres	Mur B	Peinture	P002	ZPSO	

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr: Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions



suivantes:

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.



ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

Identification: P001

Pièce et étage : Escalier RC

Localisation : Sol

Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements de sols (Colles et

joints de carrelage)

Descriptif Laboratoire : Matériau compact gris hétérogène

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification: P002

Pièce et étage : Escalier RC

Localisation : Mur D

Parties d'ouvrages ou de composants : Autres (Peinture)

Descriptif Laboratoire : Peintures multiples en vrac

Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)





ANNEXE 2 -PV ANALYSES



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tel: 03.20.86.20.72 Fax: 03.20.87.99.78

Accréditation n° 1-5971

Liste des sites et portées

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-11436 EN DATE DU 17/06/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

> Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE Réf. Commande ITGA : (CIDMH) Réf. Commande Client : 91LAE0002--01 9, rue Courtalin 77700 MAGNYLE HONGRE

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 12/06/2020

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

www.itga.fr

Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prékvement et montage adapté sur lame de microscopie
Pour une analyse au Microscope Electronaque à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : 17085 ou 17453)
(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : 17286)

Analytique(s):

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (quide IISG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050): Morphologie, EDX et

diffraction électronique La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s):

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Résultat / Variété d'amiante	
Réf dossier client : 91LAE000201 - 1 AVEN 77176 SAVIGNY LE TEM! Rèf échantillon client : 91LAE0002P001 / LOGE! - / Escalier Sol			Réféchantillon I Description ITG/		T022006-13847 compact gris hétérogéne
Matériau compact gris hétérogène		META (1)	1	17/06/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 91LAE000201 - 1 AVENU 77176 SAVIGNY LE TEMPL Réf échantillon client : 91LAE0002P002 / LOGEMI - / Escalier Mur D Peintu - / Escalier Mur D Peintu		EMPLE OGEMENTS COLLECTIFS -	Réféchantillon f Description ITG/		T022006-13848 smultiples en vrac
Peintures multiples en vrac		META(I)	f	17/06/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Jérémy HENNO - Chef d'Equipe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 09

Page 1/1



ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible



ANNEXE 4 -CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4755 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur HANNOU Mohamed

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 08/02/2018 - Date d'expiration : 07/02/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 28/12/2018 - Date d'expiration : 27/12/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 17/12/2018 - Date d'expiration : 16/12/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 25/11/2019 - Date d'expiration : 24/11/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 20/01/2020.

writed du 2.1 comments 2006 modifie differente les criticisation des completences des personnes phyriques opiotateurs des constitut des routes de refundation au feminisation par les problems des personnes phyriques opiotateurs des constitut des routes des returnes de refundation des completences de personnes phyriques opiotateurs des requires des conferences des personnes phyriques opiotateurs de regirages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contentier à l'amiente, et d'examen visual après travaux des les certifications des congenieres de personnes phyriques opiotateurs de regirages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contentier de l'amiente, et d'examen visual après travaux des les certifications des compensations des personnes phyriques opiotateurs de regirages de des disposits certification des compensations des com



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

ACCRECITATION
N° 4-0522
PORTE
GERTIACITION DISPONIS WWW.CGRM.CFI

CPE DIFR 11 rev14



ANNEXE 5 -ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER

VD ASSOCIES 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER 33110 LE BOUSCAT **Tél : 05 56 30 95 75** Fax : 08 97 50 56 06 Email: CONTACT@VDASSOCIES.FR Portefeuille: 0201478984

Vos références :

Contrat n° 10158549604 Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC 21 ROUTE D'ALBERT **62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

AMIANTE:

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :

DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE : ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES:

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Manterre Cedex 722 05/460 R.C.S. Nanterre Entreprise règle par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 ns d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)

ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)

ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.

ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.

DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE

CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRETA TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON: DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER

DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE CONTROLE DE SÉCURITÉ DES AIRES DE JEUX

RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020

2/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise rêgle par le Code des assurances - TVA Intraormunau



ANNEXE 6 -PLANS / CROQUIS

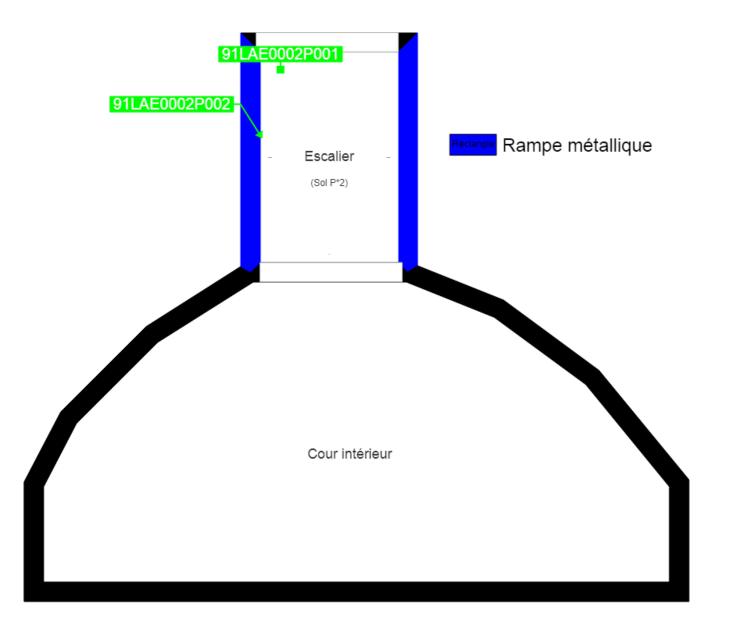


PLANCHE DE REPERAGE

Bien: 91LAE0002 - 2 1 AVENUE DU CLOCHER ESCALIER AE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Zone :RC

Plan

Auteur :HANNOU Mohamed

N° de planche :1/1

Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend /
- Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- Prélévement de mur amianté
- → Prélèvement de mur non amianté
- X Autre type de prélèvement amianté
- X Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- N Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés